

Classe de Première et Terminale

3 enseignements de spécialité sont obligatoires
en première et 2 en terminale

Enseignements communs

1ère/ Tle

- Français 4 h/ -
- Histoire - Géographie 3 h/ 3 h
- LV1 & LV2 4h30/4 h
- Éducation physique & sportive 2 h/2 h
- Enseignement scientifique 2 h/2 h
- Enseignement moral et civique 18 h/an

Enseignements de spécialité : au choix (3 puis 2)

- Littérature et LCA 4 h/ 6 h
- Numérique et sciences informatiques NOUVEAU 4 h/ 6 h
- Sciences de l'ingénieur 4 h/ 6 h
- Langues, littératures et cultures étrangères 4 h/ 6 h
- Humanités, littérature et philosophie 4 h/ 6 h
- Histoire-géographie, géopolitique & sciences po 4 h/ 6 h
- Sciences économiques et sociales 4 h/ 6 h
- Mathématiques 4 h/ 6 h
- Physique-Chimie 4 h/ 6 h
- Sciences de la vie et de la terre 4 h/ 6 h

Enseignements facultatifs

Les élèves de Première pourront choisir un ou les deux enseignement optionnels suivants

- Langue vivante Basque 3 h/ *
- Langues et cultures de l'Antiquité : Latin 3 h/ *

La carte des enseignements optionnels pour les élèves de Terminale n'est pas définie à ce jour

Lycée du Pays de Soule 64130 CHÉRAUTE

Tarifs

1/2 pension - 505,80 €

Pension - 1448,19 €

Horaires

Lundi, mardi, jeudi : 8h20 - 18h00

Mercredi 8h20 - 12h15

Vendredi 8h20 - 17h05



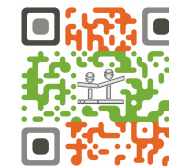
Lycée du Pays de Soule

Sohütako ikastetxea



Baccalauréat Général

« Le nouveau lycée »



Avenue Jean Monnet
64130 Chéraute

Téléphone : 05 59 28 22 28
contact@lyceedupaysdesoule.fr
www.lyceedupaysdesoule.fr

Classe de Seconde

Enseignements optionnels

En classe de Seconde, en plus des heures de tronc commun, les élèves peuvent suivre des heures d'enseignements optionnels dans le cadre de leur projet de formation.

Chaque élève peut choisir un ou deux enseignements optionnels (liste sur cette plaquette), voir trois s'ils choisissent le latin.

Chaque enseignement optionnel général représente 3h hebdomadaires et chaque enseignement optionnel technologique 1,5h en classe de Seconde.

A quoi servent ces enseignements optionnels?

– Ils sont là pour permettre aux élèves de préciser ou de renforcer leurs goûts vers certaines disciplines ou vers un champ professionnel.

– Ils leur permettent de travailler différemment qu'en cours de tronc commun (autonomie encadrée de l'élève, usage de l'outil informatique, pluridisciplinarité...)

– En aucun cas, ces enseignements n'orientent à l'avance vers un parcours de formation donné.

– Ces enseignements demeurent optionnels.

Horaires

Le nombre d'heures d'enseignements obligatoires des lycéens de Seconde est de 26h30 par semaine et se décompose ainsi :

Un tronc commun et obligatoire pour tous :

Français : 4h

Histoire - Géographie : 3h

Langues vivantes 1 et 2 : 5h30

Sciences économiques et sociales : 1h30

Mathématiques : 4h

Physique - Chimie : 3h

Sciences de la vie et de la Terre (SVT) : 1h30

Éducation physique et sportive : 2h

Enseignement moral et civique : 18h annuelles

Sciences numériques et technologie : 1h30

Si l'élève le souhaite, il peut choisir sans obligation un enseignement général optionnel au choix parmi :

- Langue vivante Basque : 3h

- Langues et cultures de l'Antiquité - Latin : 3h *

un enseignements technologique optionnels au choix sans obligation parmi :

- Sciences de l'Ingénieur: 1,5h

- Création et Innovation Technologiques : 1,5h

Les plus...

Section européenne Espagnol (sélection sur entretien)

Section bilingue Basque

Section sportive Pelote (journée de sélection)

* Le latin peut être cumulé à tous les choix d'option.

Un lycée ouvert et accueillant

